

# ENQUÊTE PUBLIQUE

## ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **la S.A. ASPIRAVI,**  
**Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke**

en vue d'obtenir le permis unique pour :

- **la construction et l'exploitation d'un parc de deux éoliennes de puissance nominale unitaire de maximum 3,4 MW**
- **la construction d'une cabine de tête à proximité de l'éolienne n° 2, l'aménagement d'un chemin de 170 m en domaine privé ainsi que le raccordement de la cabine de tête vers le poste d'injection de BAULERS**
- **la dérogation à l'article 35 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie relatif à la zone agricole (application requise de l'article 127 § 3 du code).**

**à l'échangeur E19/RO sur la commune de Braine-l'Alleud**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **lundi 19 octobre 2015**

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
<b>lundi 28 septembre 2015</b>	<b>lundi 19 octobre 2015</b>	<b>Salle du Conseil de la maison communale mercredi 18 novembre 2015 à 11h00</b>	<b>Collège communal rue de la Libération 9 1440 Braine-le-Château</b>

La Bourgmestre faisant fonction porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté auprès du service environnement de l'administration communale, rue de la Libération 9 à 1440 Braine-le-Château, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h à 16h et le mercredi soir sur rendez-vous.** La personne souhaitant consulter le dossier le mercredi soir doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Conseiller en environnement, Mathieu BAUDELET (tél. 02/588.21.33) ou, à défaut, auprès du Collège communal.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Braine-le-Château, le **28 septembre 2015**

La Bourgmestre ff,

I. de DORLODOT